

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

(Article L 2121 – 10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Communautaire de la CC2VV se réunira, en séance ordinaire, le :

**Jeudi 5 février 2026, à 19 h 00
Au siège de la CC2VV (1^{er} étage)**

OBJET DE LA REUNION :

PREAMBULE

Décisions du Président dans le cadre de ses délégations pour les mois de décembre 2025 et de janvier 2026.

COMPTABILITÉ - BUDGETS

- 1) Tenue du Débat d'Orientations Budgétaires sur la base du rapport d'orientation budgétaire
- 2) Renouvellement de la carte d'achat de la CC2VV – Caisse d'Epargne
- 3) Reversement de la taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport de longue distance (TEITLD)

RESSOURCES HUMAINES

- 4) Renouvellement de contrat
- 5) Création de postes
- 6) Validation du tableau des effectifs

REGIE EAU ET ASSAINISSEMENT

- 7) Conventionnement pour le service d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) pour la période 2026-2028
- 8) Articulation financière pour le financement du bassin de traitement des eaux de surverse - GENEY

FINANCES

- 9) Attribution d'un fonds de concours à la commune de HYEMONDANS
- 10) Attribution d'un fonds de concours à la commune d'AVILLEY
- 11) Attribution d'un fonds de concours à la commune de NANS

ECONOMIE

- 12) Evolution du Règlement d'Intervention Économique – Modification de la fiche n°2 « Construction, acquisition, extension et restructuration immobilières »
- 13) Demande d'aide à l'immobilier - SCI D'ARMONT FILS au profit de la SAS VERMOT

VIE POLITIQUE

- 14) Convention de participation financière du service mobilité du Doubs Central entre les Communautés de Communes et le PETR Doubs Central
- 15) Résiliation de la convention entre le PETR du Doubs central et la Maison de l'Habitat du Doubs
- 16) Avis sur le dossier d'arrêt du projet de SCOT révisé du PETR Doubs Central

EQUIPEMENTS SPORTIFS DU TERRITOIRE

- 17) Conventionnement avec le Département - Fourniture d'énergie pour le gymnase de l'Isle-sur-le-Doubs

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Fait à Pays de Clerval,
Le 30 janvier 2026

Le Président,

Bruno BEAUDREY

